



BULLETIN OFFICIEL DES ACTES de Voies navigables de France



Année 2019 N°27
29 avril 2019

- Arrêté du 26 avril 2019 portant modification de l'arrêté du 16 avril 2019 autorisant au titre de l'année 2019 l'ouverture d'un concours professionnel pour l'accès au grade de chef d'exploitation principal des travaux public de l'Etat, branche voies navigables de France

P 2

Le bulletin officiel de Voies navigables de France comporte les textes émis par l'établissement public et intéressant les usagers de la voie d'eau.

Il est possible de l'obtenir à titre gratuit et sur simple demande, soit au numéro, soit en s'abonnant. Toute demande doit être adressée à la division Gouvernance et Sûreté Défense du siège de l'établissement, 175, rue Ludovic Boutleux- CS. 30820 - 62408 BETHUNE Cedex

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition
écologique et solidaire

Arrêté du 26 avril 2019

Portant modification de l'arrêté du 16 avril 2019 autorisant au titre de l'année 2019 l'ouverture d'un concours professionnel pour l'accès au grade de chef d'équipe d'exploitation principal des travaux publics de l'Etat, branche voies navigables et ports maritimes.

Le directeur général de Voies navigables de France

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu la loi n° 2012-77 du 27 janvier 2012 relative à Voies navigables de France ;

Vu le décret n° 91-393 du 25 avril 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables au corps des personnels d'exploitation des travaux publics de l'Etat ;

Vu le décret n°2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2012-1491 du 27 décembre 2012 portant délégation de pouvoirs en matière de recrutement et de gestion des personnels relevant du ministre chargé des transports affectés à Voies navigables de France ;

Vu le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 2 janvier 2013 portant délégation de pouvoirs en matière de gestion des personnels relevant du ministre chargé des transports affectés à l'établissement public Voies navigables de France ;

Vu l'arrêté du 26 février 2019 fixant les modalités d'organisation générale et la nature des épreuves du concours professionnel pour l'accès au grade de chef d'équipe d'exploitation principal des travaux publics de l'Etat ;

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014 portant délégation de pouvoir au directeur général de Voies navigables de France ;

Vu l'arrêté du 16 avril 2019 autorisant au titre de l'année 2019 l'ouverture d'un concours professionnel pour l'accès au grade au grade de chef d'équipe d'exploitation principal des travaux publics de l'Etat, branche voies navigables et ports maritimes ;

Considérant qu'il convient d'ajouter un centre d'examen ;

Considérant que la date limite d'inscription au concours est modifiée ;

Arrête :

Article 1^{er}

Un centre d'examen situé à la direction territoriale de Strasbourg est ajouté aux 6 centres d'examen cités dans l'arrêté du 16 avril 2019.

Article 2

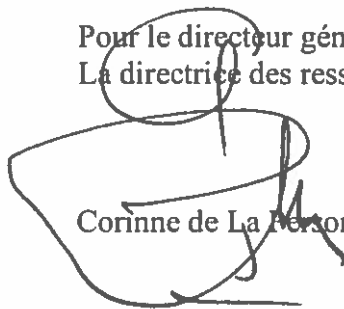
La date limite d'inscription au concours est portée au lundi 20 mai 2019.

Article 3

Les autres dispositions de l'arrêté d'ouverture demeurent inchangées.

Fait à Béthune, le 26 avril 2019

Pour le directeur général et par délégation,
La directrice des ressources humaines et des moyens,



Corinne de La Perrière.